

## Information relative aux éléments de rémunération de M. David Loew, Directeur général, à la suite de l'Assemblée Générale Annuelle d'Ipsen S.A. du 21 mai 2025

**PARIS, FRANCE, 22 mai 2025** - Ipsen (Euronext : IPN ; ADR : IPSEY) annonce aujourd'hui la publication des éléments de rémunération de M. David Loew, Directeur général, à la suite de l'Assemblée Générale Annuelle et de la réunion du Conseil d'administration du 21 mai 2025, conformément aux articles L.22-10-8 et L.22-10-34 du Code de commerce et aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

### *Versement de la rémunération variable annuelle au titre de l'exercice 2024*

Le Conseil d'administration du 21 mai 2025 a constaté que la douzième résolution à caractère ordinaire a été approuvée par l'Assemblée Générale du même jour.

Au vu de la réalisation des critères préétablis par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité des rémunérations et du niveau d'atteinte des critères de performance, la rémunération variable annuelle brute de David Loew, au titre de son mandat de Directeur général pour l'exercice 2024, d'un montant de 1 086 500 euros, lui sera versée en juin 2025.

### *Attribution d'actions de performance*

Le Conseil d'administration qui s'est réuni le 21 mai 2025 a décidé, sur proposition du Comité des rémunérations, d'arrêter le nombre d'actions attribuées à David Loew, Directeur général, à 26 148 actions de performance, étant précisé que le prix de référence s'établit à 98 euros, correspondant à la moyenne arrondie des 20 cours de bourse (clôture) précédant de 10 jours ouvrés la date de la présente attribution.

Cette attribution représente 0,03 % du capital social au jour de l'attribution.

L'acquisition des actions de performance est soumise à une condition de présence au sein de la Société à la fin de période d'acquisition. Le nombre d'actions de performance effectivement acquises dépend du niveau de réalisation de 5 critères de performance de pondération équivalente (20 % chacun) détaillés ci-dessous, fixés par le Conseil d'administration et appréciés sur une période de 3 ans :

- » Résultat opérationnel des activités du Groupe (COI) ;
- » Cash-flow libre ;
- » Évolution du cours de l'action Ipsen par rapport à celui des autres sociétés cotées de l'indice Stoxx TMI 600 Healthcare ;
- » Critère de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) ;
- » Évolution du portefeuille produits (*pipeline*).

Pour chacune de ces conditions, le niveau de rémunération (0 – 150 %) est défini selon la grille de paiement incluse dans les règles du plan applicable.

### *Attribution exceptionnelle d'actions de performance*

Dans un contexte d'entrée d'Ipsen dans une phase stratégique de développement sur le long terme avec des enjeux importants (expiration de brevets, innovation scientifique et technologique, développement du portefeuille de Recherche et Développement), qui nécessite de renforcer la mobilisation sur le long terme du Directeur général et sa rétention, le Conseil d'administration qui s'est réuni le 21 mai 2025 a décidé, sur proposition du Comité des rémunérations, d'attribuer à titre exceptionnel 58 833 actions de performance au Directeur général, David Loew.

L'attribution représente 125 % de la rémunération cible totale annuelle.

L'acquisition sera effective au terme d'une période de 5 ans, assortie d'une période de conservation.

Dans l'objectif d'alignement avec les intérêts des actionnaires et de création de valeurs pour les parties prenantes, ce plan stratégique de rémunération long terme repose sur deux catégories de performance :

- performance absolue du cours de l'action Ipsen sur la période 2025-2029 ;
- performance relative de l'action Ipsen par rapport à l'Indice Stoxx 600 Healthcare sur la période 2025-2029.

Pour chacune de ces conditions, le niveau de rémunération (0 – 250 %) est défini selon la grille de paiement incluse dans les règles du plan applicable.

Cette attribution représente 0,07 % du capital social au jour de l'attribution.

En application de l'article L.22-10-8 du Code de commerce, il est rappelé que la politique de rémunération des mandataires sociaux détaillant notamment les différentes composantes de leur rémunération a été soumise à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 21 mai 2025 et figure dans le Document d'Enregistrement Universel disponible sur le site internet d'Ipsen, dans la section « Rémunération des mandataires sociaux » du chapitre 5 « Gouvernement d'entreprise et informations juridiques ».

**FIN**

### **A propos d'Ipsen**

Nous sommes un groupe biopharmaceutique mondial focalisé sur la mise au point de médicaments innovants pour les patients dans trois domaines thérapeutiques : l'Oncologie, les Maladies Rares et les Neurosciences.

Notre portefeuille de produits en R&D s'appuie sur l'innovation externe et sur près de 100 ans d'expérience de développement au sein de hubs mondiaux aux États-Unis, en France et au Royaume-Uni. Nos équipes, présentes dans plus de 40 pays, et nos partenariats à travers le monde nous permettent de proposer nos médicaments aux patients dans plus de 80 pays.

Ipsen est coté à Paris (Euronext : IPN) et aux États-Unis à travers un programme d'American Depositary Receipt (ADR : IPSEY) sponsorisé de niveau I. Pour plus d'informations, consultez [ipсен.com](https://www.ipсен.com)

## Contacts Ipsen

### Investisseurs

- » Khalid DEOJEE | + 33 6 66 01 95 26 | khalid.deojee@ipsen.com

### Médias

- » Sally BAIN | + 1 857 320 0517 | sally.bain@ipsen.com
- » Anne LIONTAS | + 33 7 67 34 72 96 | anne.liontas.ext@ipsen.com

### Avertissements et/ou déclarations prospectives

Les déclarations prospectives et les objectifs contenus dans ce communiqué sont basés sur la stratégie et les hypothèses actuelles de la Direction d'Ipsen. Ces déclarations et objectifs dépendent de risques et d'incertitudes connus ou non qui peuvent entraîner une divergence significative entre les résultats, performances ou événements effectifs et ceux envisagés dans ce communiqué. De tels risques et imprévus pourraient affecter la capacité d'Ipsen à atteindre ses objectifs financiers, lesquels reposent sur des hypothèses raisonnables quant aux conditions macroéconomiques à venir formulées d'après les informations disponibles à ce jour. L'utilisation des termes « croit », « envisage » et « prévoit » ou d'expressions similaires a pour but d'identifier des énoncés prospectifs, notamment les attentes d'Ipsen quant à des événements futurs tels que les soumissions et décisions réglementaires. De plus, les objectifs mentionnés dans ce document sont établis sans tenir compte d'éventuelles opérations futures de croissance externe qui pourraient venir modifier tous ces paramètres. Ces prévisions sont notamment fondées sur des données et hypothèses considérées comme raisonnables par Ipsen, et dépendent de circonstances ou de faits susceptibles de se produire à l'avenir et dont certains échappent au contrôle du Groupe, et non pas exclusivement de données historiques. Les résultats réels pourraient s'avérer substantiellement différents de ces objectifs compte tenu de la matérialisation de certains risques ou incertitudes, et notamment qu'un nouveau médicament peut paraître prometteur au cours d'une phase préparatoire de développement ou après des essais cliniques, mais n'être jamais commercialisé ou ne pas atteindre ses objectifs commerciaux, notamment pour des raisons réglementaires ou concurrentielles. Ipsen doit ou peut avoir à faire face à la concurrence de produits génériques, qui pourrait se traduire par des pertes de parts de marché. En outre, le processus de recherche et développement comprend plusieurs étapes et, lors de chaque étape, le risque est important qu'Ipsen ne parvienne pas à atteindre ses objectifs et qu'il soit conduit à renoncer à poursuivre ses efforts sur un médicament dans lequel il a investi des sommes significatives. Aussi, Ipsen ne peut être certain que des résultats favorables obtenus lors des essais précliniques seront confirmés ultérieurement lors des essais cliniques ou que les résultats des essais cliniques seront suffisants pour démontrer le caractère sûr et efficace du médicament concerné. Il ne saurait être garanti qu'un médicament recevra les approbations réglementaires nécessaires ou qu'il atteindra ses objectifs commerciaux. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents de ceux annoncés dans les déclarations prévisionnelles si les hypothèses sous-jacentes s'avèrent inexactes ou si certains risques ou incertitudes se matérialisent. Les autres risques et incertitudes comprennent, sans toutefois s'y limiter, la situation générale du secteur et la concurrence ; les facteurs économiques généraux, y compris les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change ; l'incidence de la réglementation de l'industrie pharmaceutique et de la législation en matière de santé ; les tendances mondiales vers une plus grande maîtrise des coûts de santé ; les avancées technologiques, les nouveaux médicaments et les brevets obtenus par la concurrence ; les problèmes inhérents au développement de nouveaux médicaments, notamment l'obtention d'une homologation ; la capacité d'Ipsen à prévoir avec précision les futures conditions du marché ; les difficultés ou délais de production ; l'instabilité financière de l'économie internationale et le risque souverain ; la dépendance à l'égard de l'efficacité des brevets d'Ipsen et d'autres protections concernant les médicaments novateurs ; et le risque de litiges, notamment des litiges en matière de brevets ou des recours réglementaires. Ipsen dépend également de tierces parties pour le développement et la commercialisation de ses médicaments, ce qui peut donner lieu à des redevances substantielles ; en outre ces partenaires pourraient agir de manière à nuire aux activités d'Ipsen ainsi qu'à ses résultats financiers. Ipsen ne peut être certain que ses partenaires tiendront leurs engagements. À ce titre, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de bénéficier de ces accords. Une défaillance d'un de ses partenaires pourrait engendrer une baisse imprévue de revenus pour Ipsen. De telles situations pourraient avoir un impact négatif sur l'activité d'Ipsen, sa situation financière ou ses

résultats. Sous réserve des dispositions légales en vigueur, Ipsen ne prend aucun engagement de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs ou objectifs visés dans le présent communiqué afin de refléter des changements qui viendraient affecter les événements, situations, hypothèses ou circonstances sur lesquels ces énoncés se fondent. L'activité d'Ipsen est soumise à des facteurs de risques qui sont décrits dans ses documents d'information enregistrés auprès de l'Autorité des Marchés Financiers. Les risques et incertitudes présentés ne sont pas les seuls auxquels le Groupe doit faire face et le lecteur est invité à prendre connaissance de la dernière édition du Document d'enregistrement universel d'Ipsen, disponible sur [ipson.com](http://ipson.com).